

Motion 2687

Microplastiques dans le Léman : stop pollution !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'article 19 de la constitution genevoise qui rappelle que toute personne a le droit de vivre dans un environnement sain ;
- l'article 172 de la constitution genevoise qui rappelle que l'Etat veille à réduire l'impact des facteurs environnementaux et sociaux préjudiciables à la santé ;
- que le lac Léman, selon une étude de l'association genevoise *Oceaneye*, abrite quelque 14 millions de débris plastiques, soit un taux de pollution semblable, en proportion, à celui des océans ;
- les preuves scientifiques que les débris de pneus contribuent près de 300 fois plus à la pollution par les microplastiques que les vêtements ou les produits cosmétiques. La conduite automobile serait ainsi l'un des plus gros pollueurs par microplastique ;
- la volonté de protéger la santé de nos concitoyen-ne-s, celle de tous les êtres vivants, de la faune et de la flore à Genève pour garantir un avenir à nos enfants ;
- le fait que, Genève étant situé à l'extrémité de la cuvette du lac Léman, tous les microplastiques qui se déversent dans le lac y passent, terminant leur voyage dans la Méditerranée,

invite le Conseil d'Etat

- à mener des campagnes d'échantillonnage régulières normées dans le lac et les cours d'eau afin de préciser le niveau de la pollution aux microplastiques ;
- à renforcer la collaboration avec les communes pour évaluer la contribution des cours d'eau et eaux pluviales comme vecteur de pollution ;
- à établir un plan de réduction des émissions de microplastiques en développant des mesures innovantes et en prenant toutes les mesures nécessaires pour réduire de manière significative ces émissions de microplastiques au plus tard d'ici à 2040 ;

- à coordonner les politiques publiques de gestion des déchets et de gestion des eaux afin de réduire de manière significative les émissions de microplastiques d'ici 2040 ;
- à demander aux Services industriels de Genève une publication régulière des mesures précises des microplastiques dans les eaux potables ;
- à mener des campagnes d'informations sur cette problématique.